

DELIBERATION N° 53 / 2020
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 17 septembre 2020

Sous la présidence de M. ROULOT, Maire

Présents : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOU, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX

Excusés et ont donné procuration : M. FLORIN à M. DADDA, M. RUBANY à Mme GOMEZ, M. OLIVIER à Mme DANGERVILLE, Mme SAMBA à M. BOUTRY

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES /Aménagement et Espaces publics

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional – Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Limay - Opérations de fonctionnement 2020-2021.

Monsieur Nedjar expose :

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 22 octobre 2009 portant classement du site géologique de Limay en Réserve Naturelle Régionale (RNR),

VU l'arrêté de désignation de la commune de Limay et du Parc Naturel Régional du Vexin français co-gestionnaires de la RNR de Limay en date du 8 janvier 2015,

VU les décisions du comité de gestion qui s'est tenu le 7 février 2020 et le programme des opérations du plan de gestion,

CONSIDERANT que, au titre du fonctionnement de protection, gestion et valorisation 2020 de la RNR, l'emploi d'un conservateur, la restauration et l'entretien des habitats et des affleurements par, notamment, la mise en œuvre d'un pâturage, le travail en réseau, les opérations d'amélioration des connaissances géologiques et de suivi de la faune et de la flore, la conception et la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques et d'événementiels grand public, sont nécessaires à assurer la réalisation des objectifs du plan de gestion de la RNR.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur Nedjar,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention, pour l'année 2020, au titre des actions menées sur la Réserve Naturelle Régionale de Limay représentant 70 % de la dépense à savoir :

- **28 280 €** au titre du fonctionnement de protection, gestion et valorisation 2020.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à cet effet, à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire,

E. ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention auprès du Conseil Régional - Mise en oeuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Limay - opération de fonctionnement 2020-2021

Date de transmission de l'acte : 21/09/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 21/09/2020

Numéro de l'acte : delib-53-2020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20200921-delib-53-2020-DE

Date de décision : 21/09/2020

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions